



CHARTRE DE BARI

Conclusions du Symposium européen sur l'évolution de la formation des coiffeurs professionnels dans les pays méditerranéens Bari, 21-22 octobre 2007

La cohésion des systèmes de formation des coiffeurs au niveau européen a enregistré des progrès considérables depuis la conclusion de la convention de Rome.

Deux ans après la première expérience, un système de surveillance et de suivi a confirmé la bonne qualité du travail développé dans le cadre du dialogue social du secteur des services personnels et le fait que les synergies entre partenaires sociaux ont permis d'importants progrès.

Les représentants des organisations d'employeurs et de travailleurs reconnaissent que, bien que des différences persistent entre les systèmes de formation, la conception des modèles de formation du secteur converge vers la création d'une Europe unie dans le secteur de la coiffure professionnelle.

A l'occasion du second symposium européen sur l'évolution de la formation des coiffeurs professionnels en Europe, tenu à Bari les 21 et 22 octobre 2007, les partenaires sociaux européens du secteur des services personnels réaffirment leur soutien total au Certificat européen de coiffure (niveau B), y compris la révision du projet "EUC Hair" achevée en 2006¹, à adopter par les pays en fonction de leurs besoins et priorités.

- Les partenaires sociaux reconnaissent qu'il existe une législation nationale en vigueur sur les qualifications des coiffeurs (niveau A). Le Certificat européen de coiffure doit être considéré comme un complément aux systèmes nationaux de qualification.
- Les Certificats européens de la coiffure visent à :
 - Améliorer de façon continue la formation européenne de la coiffure en adoptant de nouvelles connaissances et des échanges de connaissances ;
 - Permettre aux travailleurs et travailleuses de faire état de leurs qualifications et compétences acquises par l'éducation et la formation professionnelle ;
 - Permettre aux employeurs d'évaluer les qualifications des postulants à des emplois de leur propre pays et d'autres pays de l'UE ;

¹ Voir ci-joint "Brochure - EUC Hair – Le certificat européen de coiffure, Projet Leonardo da Vinci 2004-2006"



- Faciliter une meilleure concordance de l'offre et de la demande des emplois dans le secteur de la coiffure.
 - Contribuer à la mobilité des travailleurs dans l'Union européenne.
- Les partenaires sociaux considèrent que le Certificat européen de coiffure leur appartient en propre et que de ce fait, ils sont les seuls en droit de délivrer, ensemble, des certificats aux personnes qui ont réussi à la fois le brevet national de qualification (niveau A) et les examens/contrôles appropriés répondant aux critères du Certificat européen de coiffure (niveau B) – tant pour les apprentis que pour les instructeurs et les évaluateurs.
- Les partenaires sociaux conviennent que, au niveau européen comme au niveau national, si les circonstances le permettent, ils s'efforceront de faciliter l'instauration et l'utilisation du Certificat de coiffure européen (niveau B). À cet effet, les autorités nationales et européennes compétentes devront être informées de ce système complémentaire (niveau B).
- Les partenaires sociaux conviennent qu'en plus de leur appui au Certificat européen de coiffure dans les limites ci-dessus précisées, ils apporteront également et selon les mêmes modalités que ci-dessus, leur soutien à la formation en matière de gestion d'entreprise (niveau C), basée sur le Certificat européen de coiffure et exposée dans le Projet EUC Hair. Les partenaires sociaux ont l'ambition de faire inclure, à l'avenir, la formation à la gestion (niveau C) parmi les critères à remplir pour l'ouverture d'un salon de coiffure au niveau national.
- Les partenaires sociaux ont défini, dans le Projet EUC Hair les méthodes à utiliser pour valider/évaluer/examiner les instituts de formation, les instructeurs et les apprenants. Cette définition sera mise en application².
- Les partenaires sociaux établiront un dispositif regroupant les règlements définis dans le Certificat européen de coiffure (niveau B) et la formation à la gestion (niveau C) ainsi que les règles gouvernant la délivrance des certificats de niveaux B et C.
- Les partenaires sociaux créeront un système pour continuer à délivrer des certificats et à les enregistrer au niveau européen.
- Les partenaires sociaux ont également pour objectif d'établir une corrélation claire entre le certificat, la Convention sur la santé et la sécurité adoptée en 2005³ et le code de conduite adopté en 2001⁴ ainsi que de futurs projets qui pourraient concerner l'emploi et l'environnement.
- Ils intégreront les consignes de santé et de sécurité de leur convention⁵ en la matière dans les modules de formation, selon les modalités appropriées. Cette intégration sera prise en compte dans le rapport de suivi du Comité de dialogue social sectoriel européen.

² Voir ci-joint "Brochure - EUC Hair – Le certificat européen de coiffure, Projet Leonardo da Vinci 2004-2006"

³ Convention entre les partenaires sociaux européens du secteur de la coiffure sur la santé et la sécurité en relation, notamment, avec l'utilisation et la manipulation des produits cosmétiques et de leurs ingrédients chimiques, http://ec.europa.eu/employment_social/social_dialogue/docs/277_20050921_services_en.pdf

⁴ "Code de conduite "Comment s'y prendre", http://ec.europa.eu/employment_social/dsw/public/actRetrieveText.do?id=10197

http://ec.europa.eu/employment_social/social_dialogue/docs/129_20010626_services_en.pdf

⁵ Convention entre les partenaires sociaux européens du secteur de la coiffure sur la santé et la sécurité en relation, notamment, avec l'utilisation et la manipulation des produits cosmétiques et de leurs ingrédients chimiques, 21/09/2005



- Les membres d'UNI-Europa et Coiffure EU encourageront la mise en application des principes énoncés dans le code de conduite "Comment s'y prendre"⁶ dans les modules de formation, selon les modalités appropriées. Cette mise en application sera prise en compte dans le rapport de suivi du Comité de dialogue social sectoriel européen.
- Les partenaires sociaux ne restreindront pas les niveaux européens B et C à l'Europe, mais les ouvriront à une coopération mondiale dans la coiffure pour assurer une amélioration continue de la formation et faciliter une meilleure connaissance plus large et plus approfondie et une meilleure compréhension.

A cet effet, les organisations conviennent et souscrivent à ce qui suit :

1. l'expérience qui a permis de comparer entre partenaires sociaux les modèles de formation existants doit être considérée comme terminée, acceptée et partagée entre les différents pays ;
2. le dispositif ABC est reconnu comme dispositif commun à tous les partenaires sociaux ;
3. les approches et priorités nationales seront abordées par le biais de discussions internes et d'accords avec les gouvernements concernés de l'UE ;
4. les partenaires sociaux conviennent d'oeuvrer pour qu'une législation spécifique soit approuvée au sein de l'Union européenne afin de permettre la mise en oeuvre du dispositif susmentionné.

La réunion de Bari a adopté ce qui précède et recommande vivement aux partenaires sociaux de créer un accord cadre consensuel pour faire appliquer ce document.

Signé à Bari le 21.10.2007:

Pour UNI-Europa H&B

Poul Monggaard
Président

Pour Coiffure EU

Chris Boerland
Président

⁶ Code de conduite "Comment s'y prendre", "Lignes directrices pour les coiffeurs européens, 26/06/2001.
http://ec.europa.eu/employment_social/dsw/public/actRetrieveText.do?id=10197
http://ec.europa.eu/employment_social/social_dialogue/index_en.htm